



«Ces droits, dont la Déclaration universelle a rédigé le programme en 1948, sont universels. Si vous rencontrez quelqu'un qui n'en bénéficie pas, plaignez-le, aidez-le à les conquérir.»

(Stéphane Hessel, diplomate français)

Des droits qui rayonnent depuis 1948

L'adoption de conventions pour les droits de la personne au Canada a-t-il un impact réel? Il suffit de regarder un peu l'histoire pour voir qu'il y a eu des améliorations notables en cette matière. **La plus grande victoire, celle du droit à la vie, est certainement la fin de la peine de mort en 1976.** Toutefois, la dernière exécution a eu lieu bien avant, en 1962.



Dans les années 1950, des lois commencent déjà à interdire la discrimination fondée sur la couleur de peau, la race, les croyances, l'origine ethnique, le sexe dans différentes provinces du Canada. Plus tard, la ratification de conventions en matière de droits des enfants et de droits des personnes handicapées montre qu'il y a une volonté d'améliorer le respect des droits et elle s'illustre aussi dans l'adoption de lois dans les différentes provinces canadiennes.

LES TRAITÉS INTERNATIONAUX SONT-ILS CONTRAIGNANTS?

Qu'on parle d'un traité, d'un protocole, d'une convention ou d'une déclaration internationale, il s'agit d'un contrat entre plusieurs pays qui passe par deux étapes : la signature, puis la ratification ou l'adhésion. C'est la ratification ou l'adhésion qui lie l'État au contrat. Lorsque le Canada s'engage dans une convention internationale, il a le devoir d'ajuster les lois afin qu'elles soient conformes aux engagements qu'il a pris. Si une loi n'est pas modifiée, c'est qu'elle est considérée comme conforme au traité. Sachant qu'un pays a ratifié une convention, on peut donc se sentir protégé par celle-ci sans quoi des recours juridiques sont possibles.

LA CONNAISSEZ-VOUS?

Elle a été pendant trois ans procureure en chef du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, c'est-à-dire que c'est elle qui accusait les responsables de violations des droits internationaux. C'est d'ailleurs Louise Arbour qui a lancé le premier mandat d'arrestation contre un chef d'État en fonction. C'était le président yougoslave qu'elle accusait de crimes de guerre et crimes contre l'humanité. De 2004 à 2008, elle a été nommée Haut-commissaire aux droits de l'Homme de l'ONU. Elle a dénoncé la menace que pouvait représenter la lutte contre le terrorisme pour les droits humains, par l'utilisation de la torture notamment. Comme fervente défenseuse des droits de la personne, elle a aussi promu la paix et valorisé l'intervention de l'ONU dans les relations internationales. Tant sur la scène nationale qu'internationale, Louise Arbour a été une personne influente pour la défense des droits fondamentaux.



Louise Arbour : militante pour les droits de la personne

Relevez le défi

Si vous aviez à défendre une cause des droits de la personne, quelle serait-elle? Répondez sur in-terre-actif.com



«Connaissez-vous vos droits» est une initiative du Réseau In-Terre-Actif du Comité de Solidarité/Trois-Rivières. Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.

NOS DROITS, NE LES PERDONS PAS

Les acquis en matière de droits humains doivent être constamment protégés. Le cheminement de Louise Arbour en est une preuve : en 1995, elle publie un rapport dans lequel on découvre que les femmes détenues à la prison de Kingston sont victimes de mauvais traitements. Qui l'eût cru? Il ne faut donc pas hésiter à utiliser son droit de libre expression pour dénoncer et mettre au jour les violations des droits de la personne, tant ici qu'ailleurs dans le monde. Droit de vivre en santé, à l'éducation, à la non-discrimination, à la protection, à un niveau de vie décent, au logement, droit de vivre en paix, de s'exprimer, etc. Ce sont des droits qui nous protègent depuis longtemps et qu'il faut continuer à faire reconnaître.



QUELQUES DATES IMPORTANTES

- 1950** L'Ontario et le Manitoba modifient leur loi pour que la discrimination fondée sur la couleur de la peau, la race, les croyances et l'origine ethnique n'empêche personne de posséder un terrain
- 1952** La Saskatchewan adopte une loi disant que les hommes et les femmes doivent recevoir un même salaire pour un travail semblable
- 1962** Dernière exécution de la peine de mort au Canada faite en Ontario
- 1964** Le Québec adopte une loi qui interdit la discrimination dans l'embauche ou l'emploi
- 1970** L'Ontario adopte une loi permettant aux personnes aveugles d'être accompagnées par un chien-guide dans les lieux publics
- 1996** Le gouvernement canadien modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle
- 1999** La Cour Suprême du Canada rend un jugement (Baker c. Canada) renversant l'avis d'expulsion d'une résidente canadienne dans le but de protéger les droits de ses enfants qui auraient été privés de leur mère
- 2009** Adoption d'une loi contre les poursuites-bâillons (anti-slapp) au Québec

Pour agir et en savoir plus

Ministère du Patrimoine canadien
www.pch.gc.ca

Ligue des droits et libertés
www.liguedesdroits.ca

Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits et libertés
fondationleocormier.org

Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté
www.bail-mauricie.com

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
www.ophq.gouv.qc.ca

Retrouvez nos pages «connaissez-vous vos droits» antérieures sur le Réseau In-Terre-Actif :
www.in-terre-actif.com

Découvrez l'album pédagogique «Comprendre pour agir : Les droits des enfants»



www.in-terre-actif.com



Patrimoine canadien Canadian Heritage

Canada